

Une charte interdépartementale pour un ANC de qualité

Dossier de la rédaction de H2o
February 2018

Le GRAIE et les signataires de la nouvelle charte Qualit'ANC se sont réunis à Pérignas le jeudi 1er février pour le lancement officiel de la Charte interdépartementale pour un assainissement non collectif de qualité.

Cette charte est le résultat d'un travail collaboratif entre les signataires représentants d'usagers, d'entreprises, de SPANC, de SATAA et leurs partenaires institutionnels. Ils se sont attachés à élaborer un cadre d'action permettant aux professionnels de l'ANC : de faire valoir leur engagement pour un ANC de qualité ; d'être accompagnés dans une démarche d'amélioration continue de leurs savoirs et pratiques ; de rejoindre un réseau d'information et d'échange interdépartemental. Sont invités à adhérer les professionnels de la conception, de la mise en œuvre et de l'entretien des installations, ainsi que les services publics d'assainissement non collectif (SPANC).

Cette charte, de par les partenaires qui y sont associés, a pour vocation de couvrir la région Auvergne-Rhône-Alpes, mais toute entreprise ou SPANC situé sur un territoire limitrophe peut y adhérer. 130 professionnels ont participé à la journée d'information organisée à l'occasion du lancement de la charte Qualit'ANC.

GRAIE